

Michel HOLLARD et Guy SAEZ

**Politique,
science et action publique**

**La référence à Pierre Mendès France
et les débats actuels**

Presses universitaires de Grenoble

République des sciences **ou contrat social entre science et société ?**

Guy SAEZ

*Directeur de recherche en science politique au CNRS, directeur de l'UMR PACTE,
Institut d'études politiques de Grenoble*

« Le développement de la science est devenu une affaire trop sérieuse pour demeurer lié à des structures ou à des règles administratives. Il est au premier chef, affaire politique. »
Pierre Mendès France*.

Les contributions rassemblées dans cet ouvrage prolongent la réflexion engagée dans le colloque intitulé « Politique, science et action publique. La référence à Pierre Mendès France et les débats actuels » qui s'est tenu les 23 et 24 octobre 2008 à l'Institut d'études politiques de Grenoble. Organisée par le laboratoire PACTE, cette réflexion collective est née de la rencontre de deux ordres de préoccupations. Il y avait d'une part le désir de souligner, alors qu'on célébrait le centième anniversaire de l'homme politique dont l'université des sciences sociales de Grenoble porte le nom, la place tenue par Pierre Mendès France dans le développement du pays, particulièrement dans son développement scientifique, sujet jusqu'ici peu abordé. Les réformes en cours de l'organisation de la recherche et les inquiétudes qu'elles ont fait naître, justifiaient, d'autre part, qu'on tente d'en saisir le sens. Plutôt que de se contenter d'un récit historique, la meilleure façon de rendre hommage à l'esprit de P. Mendès France n'est-elle pas d'aller puiser dans l'actualité de la politique scientifique ? Elle nous invite à réfléchir sur les héritages et les discontinuités des relations entre science politique et action publique des cinquante dernières années.

Les intérêts des deux principaux organisateurs de cette manifestation convergent sur l'idée que P. Mendès France est à l'origine d'une politique de la science, en rapport avec les problèmes sociaux et politiques de son temps bien entendu, mais également de propositions qui ont eu des prolongements institutionnels conséquents, en structurant de manière durable les relations entre science et politique. Le sentiment qu'un temps nouveau de ces rapports entre science et société modifie en profondeur les politiques scientifiques, l'activité des savants, les conditions de la réception de la science et de sa transmission dans les appareils d'enseignement et les diverses instances de médiation a, dans le même temps, rendu plus aiguë la nécessité d'une confrontation au passé.

* Colloque de Caen sur « la recherche et l'enseignement scientifiques », 1^{er} novembre 1956.

Les analyses des membres de PACTE et des collègues invités qui sont regroupés ici se situent dans un contexte de crise qui tranche avec l'optimisme des années 1950 quant au rôle de la science dans la société. Il y a aujourd'hui un sentiment d'incertitude, une inquiétude même, que ressentent depuis quelques années enseignants et chercheurs devant un double mouvement : des formes de critiques, de désaffection, de comportements de retrait plus ou moins rationnels de nos concitoyens envers la science et les techniques. En même temps que se développait cette crise de confiance et que gonflait un technoscepticisme pour ne pas dire une technophobie, on a assisté à une vigoureuse volonté de réforme profonde des principes, orientations et organisations de la politique scientifique. En écho, une large part de la communauté scientifique a élevé de non moins vigoureuses protestations. Les débats qui agitent la communauté scientifique semblent en effet faire écho à une inquiétude plus profonde des citoyens partout où la science constitue un socle des sociétés et en guide les évolutions. Alors que la définition wébérienne d'une action soumise à la rationalisation intellectuelle, c'est-à-dire, en principe, à « l'élimination de la magie en tant que technique de salut »¹ semble plus que jamais indépassable, s'opposent paradoxalement des vagues d'irrationalisme.

Méfiance des citoyens, réformes perçues comme radicales et/ou autoritaires, protestations du milieu scientifique : voilà un assemblage où la politique, la science et l'action publique semblent aux prises à un contexte de désajustement, pour ne pas dire un assemblage potentiellement explosif. Si la définition de la modernité est inséparable de la place et du rôle des technologies scientifiques en termes de réalisations pratiques et de représentations, ce qu'on a appelé la « scientification de la politique »² chemine socialement avec son envers, une opinion publique défiante envers la science. Là où le philosophe voit la marque d'un monde désenchanté³ où l'esprit de la modernité scientifique s'est imposé contre l'esprit de la religion, le sociologue voit un paradoxe et une intrigue qu'il lui faut dénouer.

Au nombre des obstacles à cet exercice de clarification, la polémique entre certains auteurs du courant sociologique des *science studies* et des scientifiques « rationalistes » n'est pas le moindre. Il se complique d'ailleurs par des positionnements politiques plus ou moins contrôlés. Ainsi, aux États-Unis c'est une « gauche académique » qui est soupçonnée de relativisme, pour des raisons qui n'ont rien de scientifiques⁴. Ajoutons que certaines critiques mettent en cause des méthodologies ou des problématisations théoriques qui seraient elles-mêmes loin des exigences de la science⁵. L'ambition ici n'est pas de retracer les positions des belligérants de cette « *science war* » ou de trancher dans un sens ou dans l'autre. Il nous faut néanmoins souligner à

1. Mazuir, 2004, p. 120.

2. Habermas, 1973.

3. Gauchet, 2004, p. 153.

4. Gross et Lewitt, 1994.

5. Koertge, 1998.

quel point la situation est différente entre le point de départ que nous nous sommes fixés, les années 1950, et la période contemporaine.

MODERNITÉ ET USAGES PUBLICS DE LA SCIENCE

La manière de penser l'action publique tant dans son rapport au système politique dans son ensemble que dans ses relations avec la société, s'est radicalement modifiée au cours des dernières décennies. L'existence de collectifs centrés sur les questions socio-techniques et une opinion publique divisée changent profondément les formes d'engagement dans l'espace public. Plus concrètement, les formes d'organisation et les nécessités de coordonner cet ensemble complexe qu'est l'instance techno-scientifique posent de redoutables problèmes à une échelle qui ne peut plus être simplement nationale. En effet, les cadres intellectuels anciens, ceux mis en place dans les années 1950 qui se sont progressivement délités à la fin du xx^e siècle, n'ont pas été remplacés *ipso facto* par des cadres satisfaisants, autorisant un fonctionnement des rapports entre sciences et société sans à-coups. Ces « à-coups » ont précisément fait l'objet d'une abondante littérature et de controverses toutes aussi fournies⁶. On ne s'engage pas ici à pénétrer le contenu de ces controverses ou à se situer par rapport à elles, car cet exercice implique de mobiliser de multiples énoncés et de lourdes ressources pour avoir une quelconque utilité.

On voudrait plutôt attirer l'attention sur la coexistence de deux traditions intellectuelles dont les usages politiques légitiment deux modèles d'action publique divergents. Au niveau du système politique, et du modèle culturel, on admet que le développement des sciences les rend non seulement coextensives à tous les aspects de la vie sociale, c'est-à-dire à l'ensemble des interactions sociales, mais aussi qu'elles ne peuvent être appréhendées sans le développement des sciences et de la technologie. Autrement dit, la science ne peut pas être considérée comme un aspect de la vie sociale détachable des autres, ou comme un secteur plus ou moins autonome. Elle s'avère plutôt constitutive d'une dimension du social.

La question avait déjà fait l'objet d'un vif débat dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. En Angleterre, au moment où se mettaient en place les arguments et les instruments en faveur de la nouvelle société du *Welfare*, John Desmond Bernal avait insisté sur la fonction sociale de la science comme forme de légitimation du nouveau « contrat social » impliquant fondamentalement l'usage de la science en vue du développement économique et social. Lorsqu'il réclamait « *a full use of world resources in the service of all men* »⁷, il engageait clairement les scientifiques à s'inscrire dans un programme politique d'une gauche qui, à l'époque, restait teintée de marxisme⁸.

6. Jacq, 2002.

7. Bernal 1939.

8. Gemzell, 1990.

Le problème de légitimation d'une « politique scientifique » subordonnée aux objectifs du *Welfare* était en quelque sorte automatiquement réglé puisque la science procurait les moyens de comprendre et de contrôler la nature pour le bien-être de chacun. Mais aussi puissante et « naturelle » qu'elle ait pu paraître, cette orientation avait été durement combattue par un ensemble de scientifiques dont Michael Polanyi fut le porte-parole. À leurs yeux, elle mettait en danger la « République des sciences »⁹ que les scientifiques avaient conçue et fait fonctionner depuis la Renaissance. Une triple conviction « libérale » animait M. Polanyi : la poursuite désintéressée de l'activité scientifique (i), au sein d'un réseau de confrères liés par des normes communes de conduite et d'exercice de leur activité intellectuelle (ii) et qui mettent leurs résultats à disposition d'un public qui, en définitive, en fait ce qu'il en veut (iii). Fondée sur le modèle de la *Respublica litterarum*, cette conception refait surface périodiquement. On notera au passage qu'elle correspond dans le champ artistique aux théories de l'art pour l'art développées au XIX^e siècle et dont on voit un renouveau aujourd'hui¹⁰. Ainsi deux conceptions de la place de la science et de la fonction du scientifique, aux séductions aussi puissantes que contradictoires, n'ont cessé de s'affronter.

Dans la mesure où la science a été enrôlée dans le dispositif du *Welfare State*, la conception d'un contrat social entre science et société domine encore largement aujourd'hui. Ceci conduit à envisager le rôle et la place de la science dans le système politique suivant une perspective post-wéberienne de dé-différenciation des sphères d'activité. Le politique, l'économique, l'artistique, le scientifique, ne sont plus ici des sphères autonomes de la vie sociale, dont l'autonomie serait garantie en dernier ressort par le système politique mais des ensembles institutionnels qui sont en permanence enchevêtrés les uns dans les autres et qui ne peuvent se développer que dans l'interdépendance. Cette intrication multi-institutionnelle est perçue, selon les cas, comme une « synergie » recherchée pour accélérer le développement, comme une atteinte mortelle au principe d'autonomie du savant ou de l'artiste, comme une confusion des rôles entre l'universitaire-savant, le chercheur-expert, le décideur-développeur.

La mise en accusation du statut des sciences, dans leur prétention à être indépendantes des conditions sociales et politiques dans lesquelles elles sont insérées, trouve là son principal argument. C'est le principal aliment des « *sciences wars* » qui, tout comme les « *culture wars* », divise bien au-delà des spécialistes, une large partie de l'opinion publique. On voit bien, pour les fondements du système politique lui-même, le danger attaché à la représentation d'une science en tant que « discours socialement construit ». Si la science légitime son pouvoir en se présentant comme instance de vérité indépendante de toute contingence alors qu'elle ne serait qu'un savoir contextuel, alors aucun savoir ne peut prétendre à l'universalité¹¹. Mais si cette prétention à l'universalisable n'est rien d'autre qu'une configuration contingente, alors le « combat pour la justice »,

9. Polanyi, 1962.

10. Patriat, 1998.

11. Aronowitz, 1988.

le « respect des droits de l'homme » ne sont plus eux-mêmes des principes universalisables, mais de simples mots d'ordre qui se valent tous et que tous valent, pour paraphraser Sartre. Les *sciences wars*, menées par des objecteurs au nom d'une plus grande transparence démocratique, ne peuvent plus alors s'autoriser de ce qu'elles dénoncent.

L'incidence de cette évolution au plan empirique se manifeste dans le lancinant et récurrent problème de la coordination des activités, dès lors qu'une pluralité d'acteurs existe et que cette pluralité paraît irréductible. La création du Comité consultatif de la recherche scientifique et technique (CCRST) par P. Mendès France, puis la création de la Direction générale de la recherche scientifique et technique (DGRST), traduisent la vision qu'avaient les responsables politiques de ces exigences de coordination. La question devient alors celle de la distribution du pouvoir de coordination et des capacités allouées à une institution (ou qu'elle conquiert elle-même) pour exercer ce rôle de coordination. La montée en puissance de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) pour les missions d'évaluation, et celle de l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour le financement des recherches, exprime une stratégie différente : on ne croit plus que la pluralité est un invariant du système, on cherche au contraire à bâtir des institutions aux frontières plus nettes et aux rôles bien distincts. La séparation entre l'opérateur et le financeur, entre le gestionnaire et l'évaluateur, etc., procède de la volonté d'en finir avec le flux incessant des hybridations incontrôlables.

La conflictualité exprimée à partir des revendications portées dans l'espace public ces dernières années à propos des réformes du monde de la science, sans évoquer ici la conflictualité feutrée inter-organisationnelle entre le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et les universités par exemple, apparaît du coup doublement paradoxale. D'abord parce que des mouvements comme l'emblématique « Sauvons la recherche », semblent se satisfaire d'un espace social de la science très segmenté, en complet décalage avec le mouvement de dé-différenciation décrit plus haut. Au-delà de cet argument théorique, ces protestations s'exposent ensuite à une critique qui a beau jeu de moquer l'essence « corporatiste » de la revendication. Nul besoin de recourir ici aux arguments des *sciences studies*, il suffit de relire un auteur peu suspect de relativisme, Auguste Comte¹², quand il écrit : « Aveuglés par leurs propres préjugés et leurs ambitions, ils (les savants) sont incapables d'administrer correctement leurs propres institutions ». Voilà qui rend presque anodine l'appréciation péjorative du président de la République Nicolas Sarkozy sur le « statut mité du chercheur ». De même, lorsque A. Comte évoque le protectionnisme des savants (« se garantir les uns les autres contre tout rival étranger la possession d'honorables sinécures »), la critique est plus aiguë et plus cruelle que la sociologie de laboratoire courante. On remarquera, au passage, que cette sociologie de laboratoire vient ici à point nommé alimenter les sciences du gouvernement.

12. Comte, 1864, p. 391.

Ce dilemme autonomie de la science/contrôle politique se décline également autour de l'instrumentalisation économique de la science. Un fort pilotage politique se justifie par la mission de développement économique que poursuit l'action publique. On peut retrouver ici une variante de la « rhétorique du retard ». Selon nous, ce qui est en retard, c'est moins l'investissement public dans la science, ou les modalités de transfert technologique pour aboutir à une forte valorisation économique, que l'effort de coopération, les structures de cette coopération entre les différents acteurs publics et privés. Les regrets qu'affichent les responsables de la politique scientifique devant la réticence qu'opposent certains acteurs, notamment les scientifiques, les collectifs de citoyens, à une action publique fondée sur la finalisation économique montrent en fait que les coopérations inter-institutionnelles et public/privé restent faibles, leurs règles et normes sont difficilement acceptées, sans doute parce qu'elles ont été insuffisamment débattues.

POLITIQUE DE LA RECHERCHE : UNE INSTITUTIONNALISATION TARDIVE

Traiter de ces dilemmes impliquait, pour le collectif organisateur, de prendre un nécessaire recul et choisir un point de référence, à la fois historique, politique et idéologique à partir duquel la situation présente pouvait commencer d'être intelligible, c'était aussi faire un choix de méthode. L'historiographie des institutions de recherche suggère plusieurs entrées possibles : le comité pour l'histoire du CNRS a impulsé des travaux qui montrent la longue et complexe genèse du CNRS¹³. Une accélération se produit après la Seconde Guerre mondiale avec la création de nombreuses institutions plus spécialisées, complémentaires ou concurrentes du CNRS (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération [ORSTOM], Institut national de recherche agronomique [INRA], Centre national d'études des télécommunications [CNET], Commissariat à l'énergie atomique [CEA]). Antoine Prost insiste sur l'institutionnalisation tardive de ce qu'il appelle une « politique de recherche »¹⁴. Il distingue une séquence qui va de 1939, date de la création officielle du CNRS à 1953 où cette politique, alors conçue essentiellement sur le mode de la coordination d'interventions éparses, échoue à se structurer, de la séquence suivante (1954-1957) où, sous l'impulsion de P. Mendès France, elle devient une « nécessité reconnue ». Notre choix de constituer l'action de P. Mendès France en ce domaine comme point de référence trouve là sa légitimité.

L'intérêt de P. Mendès France pour la science s'est révélé dès sa première déclaration de candidature à la présidence du Conseil en 1953. La première partie de cet ouvrage traite des conditions précises de la mise en œuvre de cette politique « nécessaire » qu'il appelait de ses vœux. Jean-Louis Crémieux-Brilhac, membre du cabinet du président

13. Picard, 1999.

14. Prost, 2004.

du Conseil en 1954-1955 et qui fut la cheville ouvrière du colloque de Caen en novembre 1956 montre ici à quel point la rencontre entre P. Mendès France et deux grands savants du temps, Jacques Monod et André Lichnérowicz, scelle le départ d'une « grande aventure collective ». Ce colloque, suivi par d'autres rassemblements à Grenoble en 1957 et à Dakar et Abidjan en 1959 détaille une série de propositions dont la Cinquième République naissante bénéficiera.

Un « deuxième colloque de Caen » se déroule en 1966. Jean-Louis Quermonne, jeune professeur de droit public, est alors l'un des rares spécialistes de sciences sociales à y participer. La contribution qu'il nous donne insiste sur le fait que la présence de P. Mendès France à ce deuxième colloque fut déterminante pour l'influence qu'il exerça ensuite. L'accent cependant n'est plus porté sur la coordination de la recherche mais sur la grande absence des premiers débats : l'Université. La réforme des Universités est à l'ordre du jour ; elle se fera dans l'urgence et l'effervescence qui suit Mai 68 et le gaullisme finissant, mais en s'inspirant très largement des principes que P. Mendès France avait énoncés dans son discours de Caen en 1966.

La contribution d'Alain Chatriot nous fait entrer au cœur de la machine. Comment, dans cet « âge d'or » de l'intervention de l'État (1954-1969) s'organise autour de la nouvelle Délégation générale à la recherche scientifique et technique une coordination de la recherche, d'abord limitée, mais de plus en plus efficace. Fondée à la fois sur ses compétences de coordination interministérielle, d'expertise professionnelle et de création institutionnelle, la DGRST est une « administration de mission » qui modernise la recherche française, en stabilise les grandes orientations avant que la mondialisation et les changements structurels majeurs qu'elle entraîne n'imposent d'autres exigences.

L'impact de la construction européenne et les polarisations scientifiques dues à la mondialisation conduisent aujourd'hui à repenser les principes et les cadres de ce gouvernement de la science. Cela ne va pas sans de nouveaux « dilemmes », nous dit Jean-François Méla, pour qui la zone de turbulences dans laquelle nous sommes entrés, au terme d'une longue évolution du paysage universitaire et de la recherche dès les années 1980, produit ses effets ravageurs depuis le tournant du siècle. Les réformes se font alors sous contrainte : impératifs européens, pression des modèles représentés comme plus performants, réticences professionnelles, contradictions entre diverses stratégies possibles. À la difficulté, devenue permanente de légitimer socialement l'effort de recherche, s'ajoute une profonde division du monde de la recherche lui-même sur le sens des réformes à accomplir.

« LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET L'ACTION » D'HIER À AUJOURD'HUI

Une conception exigeante de la politique scientifique consiste à dresser les conditions rendant optimales les relations entre la science et la société en système démocratique ; ces conditions doivent être observées pour que la « science soit utile à la décision publique ». Telle était la conviction de P. Mendès France dans l'usage qu'il faisait lui-même de la science et particulièrement de la science économique. En évoquant cette question, qui est au cœur de la deuxième partie de cet ouvrage, nous ne nous doutions pas que Keynes redeviendrait un best-seller et que la question de la régulation administrée reprendrait de l'actualité après des années de réforme « néo-libérale ». Faut-il aujourd'hui revisiter la théorie keynésienne ? Existe-t-il une alternative à une forme d'orthodoxie économique qui privilégie des recherches partielles, souvent très formalisées et plus empiriques ? Comment les politiques publiques s'articulent-elles avec ce nouveau paysage de la recherche en économie ?

Michel Hollard nous rappelle que les conceptions que se faisait P. Mendès France de l'économie ne résultent pas simplement de sa formation initiale ou des recherches nécessaires à sa thèse, *L'Œuvre financière du Gouvernement Poincaré*, mais de son inscription dans un réseau qui est à la fois une communauté épistémique et un groupe de décideurs. En le suivant attentivement à travers ses lectures, rencontres, discussions, son amitié avec Georges Boris dans les années 1920 et 1930, M. Hollard montre un homme politique qui s'approprie les nouvelles théories économiques, celle de Keynes particulièrement, pour les traduire aussitôt en un ensemble cohérent de mesures. Que ce soit dans ses fonctions ministérielles ou parlementaires, ce qui est peut-être le plus remarquable c'est de voir à quel point P. Mendès France est en phase avec cette génération de « grands commis de l'État » à qui il fournit non seulement une méthode – le fameux « mendésisme » – mais aussi des instruments de gouvernement, comme la Commission des comptes de la nation.

Si les réseaux constitués dans les années 1950 et 1960 restent somme toute assez homogènes, et les organismes de conseil limités en nombre, il en va très différemment au cours des décennies suivantes. Mario Dehove établit une liste impressionnante de centres de statistiques et d'expertise des administrations économiques qui montre à quel point s'est fragmentée la place du savoir économique dans la conduite des politiques publiques. Mais l'État en fait-il bon usage ? se demande-t-il. Les décideurs disposent sans doute des moyens pour poser des diagnostics, analyser des situations et produire des scénarios pour éclairer leurs choix, en revanche la réticence à l'égard de l'évaluation des politiques publiques demeure, en dépit de l'existence en France d'un milieu de chercheurs en évaluation « dynamiques et de haut niveau ». Ce paradoxe entraîne des conséquences en chaîne sur la capacité des parlementaires à contrôler l'action économique du gouvernement, des partenaires sociaux à inscrire leurs revendications spécifiques dans un cadre de référence général. De ce constat plutôt sombre du côté de l'action publique, M. Dehove ne veut pas exonérer les producteurs du savoir économique. En effet, les économistes empiristes proposent des modèles qui anticipent mal les situations critiques, tandis que les économistes

théoriques se réfugient trop souvent dans une abstraction qui met leurs propos hors d'atteinte. Est alors accentuée, la « déconnexion croissante » entre modélisation empirique et analyse théorique et leur commune difficulté à orienter vraiment l'action publique.

En prenant l'exemple de deux modes d'action publique qui « empruntent massivement à la science économique » – la régulation et la politique de concurrence –, Eric Avenel s'attache à explorer les usages et les performances de deux instruments qu'il présente comme complémentaires. La régulation a pour objet d'ouvrir à la concurrence, dans un secteur spécifique dominé par une firme monopolistique. La politique de concurrence agit, quant à elle, de manière plus transversale pour limiter les abus de position dominante et la reconstitution de monopoles par des stratégies de concentration. Cependant toutes les ententes entre acteurs économiques ne tombent pas forcément sous le coup des vigilants gardiens de la libre concurrence. Il est des « ententes vertueuses » particulièrement, comme l'avait déjà souligné P. Mendès France, lorsqu'il s'agit du domaine de la Recherche et Développement.

L'évolution des questions que se pose une société, la manière dont elle problématise des questions nouvelles, comme l'environnement par exemple ou le développement territorial, sont autant de défis pour le savoir économique. La montée en puissance de l'économie de l'environnement dans les années 1980-1990 s'est accompagnée d'une institutionnalisation des rapports entre responsables de l'action publique et experts. En quantifiant et modélisant les atteintes à l'environnement, les économistes ont aidé à la construction d'un marché administré de l'environnement et à sa monétarisation, de sorte que les principaux instruments (taxe carbone, etc.) sont maintenant au cœur des politiques publiques¹⁵. De la même façon, Claude Courlet nous explique ici la constitution de l'économie territoriale comme domaine de savoir, étroitement liée aux stratégies locales-globales des acteurs économiques et au mouvement de territorialisation de l'action publique. Les notions de systèmes productifs localisés, de pôles de compétitivité, sont « entrées en politique » et se trouvent institutionnalisées par l'action de la DATAR. Les réalités politiques, géographiques, sociologiques et culturelles, auxquelles est confronté l'économiste, appellent dès lors une approche pluridisciplinaire pour comprendre le territoire dans son devenir.

LES INSTRUMENTS ET LES ACTEURS « SCIENTIFIQUES » D'UNE ACTION PUBLIQUE MODERNE

L'impression forte qui s'impose devant la situation actuelle c'est que la construction des années 1950-1970, à laquelle P. Mendès France avait puissamment contribué,

15. Rumpala, 2005.

16. Brooks, 1968.

s'est effritée. Le modèle de régulation administrée semble inadéquat désormais. Au-delà des conditions sectorielles de l'action publique, s'il y a quelque chose qu'on pourrait appeler par hypothèse *un contrat social entre science et société* – c'est la formule célèbre due à Harvey Brooks¹⁶ dans son rapport « Research Universities and the Social Contract for Science » –, il est sans doute à refonder. Et le fait de passer d'une politique publique émise par l'État régulateur à une action publique contractualisée, fondée sur le contrat entre opérateurs, donneurs d'ordre, est-il suffisant pour retrouver une légitimité contestée ? En bref, la contractualisation généralisée de la politique de la recherche entre des opérateurs nombreux et variés ne dispense pas de la formulation d'un contrat entre science et société.

L'écart scientifique entre les États-Unis et l'Europe s'est creusé durant les dernières décennies si on le mesure par des indicateurs classiques : le nombre de prix Nobel, l'intégration entre des universités de grande qualité et les centres de recherche par exemple. On doit pourtant se demander si ce retard n'est pas dû à des causes plus structurelles. On a maintes fois remarqué l'existence d'une « éthique du bien privé » qui, dans le domaine humanitaire ou artistique, amène des ressources financières importantes directement issues des individus eux-mêmes. Mécénat ou évergétisme, presque entièrement absents des pratiques sociales dans la France qui construit alors son État-providence, maintiennent un lien direct entre les citoyens, l'art, la science.

Un des moyens auxquels les réformateurs ont eu recours pour légitimer leurs décisions de modernisation de l'appareil scientifique français a été la rhétorique de retard. Autant les américains utilisent le mythe de la frontière, comme l'avait fait Vannevar Bush¹⁷ et le revisitent actuellement en présentant la recherche sur les nanosciences comme l'ultime frontière, celle de l'infiniment petit, autant il est classique en France de mobiliser à partir du syndrome (réel ou imaginaire) du retard. Citons pour exemple, « l'effort sans précédent » consenti en 1996 pour combler le retard pris par la recherche en génomique et biotechnologies. Julie Bouchard explore cette rhétorique présente à différentes périodes et montre comment elle est reliée à des régimes de normativité, eux-mêmes spécifiques à chaque période. C'est le régime de normativité « managérial » qui domine les réformes entreprises depuis le début du *xxi*^e siècle, sous l'emprise des recettes libérales du *New public management*.

Parmi les ruptures que l'on peut observer aujourd'hui, Dominique Vinck montre que les politiques industrielles qui étaient pensées dans le cadre de l'aménagement du territoire, sont maintenant conçues *via* le nouvel instrument de la politique scientifique que sont les pôles de recherche et de compétitivité. Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur et les pôles de compétitivité participent d'une logique de coopération d'acteurs multiples sur des territoires bien déterminés. Ils poursuivent un objectif de rationalisation des moyens de recherche et d'accélération des transferts technologiques aux entreprises. Cette stratégie se voit très nettement dans les deux opérations d'envergure en cours qui concernent l'université, les organismes de

17. Bush, 1945.

recherche et les entreprises : le Plan campus initié par la ministre Valérie Pécresse et Campus d'excellence lié au Grand emprunt. Toutes ces initiatives définissent des cadres institutionnels où la question de la gouvernance devient primordiale. En ce sens, l'observation des apprentissages institutionnels en cours ouvre un large champ de recherche pour les sciences sociales.

Le financement de la recherche a également subi un véritable bouleversement. L'innovation majeure ici est la création de l'Agence nationale de la recherche (ANR) dont Philippe Larédo analyse la situation eu égard aux modèles de financement de la recherche en compétition. Dans ce domaine, la « contrainte européenne » semble une sorte de rhétorique de rechange par rapport à celle du « retard français ». En définitive, la contribution montre que la fameuse exception française est plus apparente que réelle. Des mouvements structurels de modification (professionnalisation au sein du monde de la recherche dans une France en voie d'eupéanisation) l'emportent sur les arguments normatifs ou idéologiques qui ont accompagné la création de l'ANR.

Les réformes en cours visent à donner aux universités une place accrue dans la production et l'administration de la recherche. Mais ce que la loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007 – la fameuse « LRU¹⁸ » – cherche à instituer réfère à des débats déjà anciens sur la gestion des corps des enseignants-chercheurs. Elle doit en outre s'apprécier eu égard à la politique européenne de la recherche qui monte en puissance dans les années 1990-2000. Séverine Louvel rappelle que cette gestion a été problématique en raison d'une politique de « *stop and go* » qui, depuis les années 1960, avait rendu impossible la fixation d'un cap ferme en matière de formation de futurs enseignants. Y a-t-il trop ou pas assez de docteurs ? Que signifie la récente montée en puissance des « post-doctorats », statut intermédiaire qui se développe *via* la confrontation de la situation française aux modèles européens et américains jugés plus performants ? Les conditions d'exercice de la profession, tant sur le plan salarial que sur la répartition du temps consacré à diverses tâches (administration, encadrement et ingénierie pédagogique, enseignement, recherche), ont diffusé un fort sentiment d'inquiétude dans la communauté professionnelle. Mais le modèle de gestion de cette communauté se différencie de moins en moins des modèles de gestion actuels des fonctions publiques en général qui, à leur tour, se différencient de moins en moins des normes et critères du salariat en général.

MODERNITÉ ET EXIGENCE DÉMOCRATIQUE

Si la science et la technique sont aujourd'hui universellement investies d'un rôle fondamental pour le développement des sociétés, qu'est-ce que cela implique pour les sociétés démocratiques ? Pour rester « démocratiques » quels aménagements au sein

18. Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

de la structure de la démocratie comme au sein des processus techno-scientifiques faut-il envisager ? La question que nous abordons dans la dernière partie de cet ouvrage concerne bien entendu les chercheurs dans leurs relations aux responsables politiques et leurs revendications à une « co-construction » des politiques de recherche, mais elle s'étend à l'ensemble de la société. Si une part de l'intérêt que prend cette société à la science s'incarne dans l'admiration pour des figures scientifiques prestigieuses, qui sont aussi des médiateurs (le « grand savant », bienfaiteur de l'humanité) ou dans la défiance (« l'apprenti-sorcier » et, de plus en plus, le « tricheur »), on ne peut se contenter de ces figures mythiques pour penser les interactions entre science et société. L'information dont disposent les citoyens a profondément changé dans sa structure et ses modalités de diffusion. L'exigence d'une éducation scientifique orientée vers une forme d'*empowerment* des citoyens est devenue une mission que les organismes scientifiques eux-mêmes et les pouvoirs publics doivent prendre en charge. À défaut, des associations, des collectifs de citoyens se chargent de la leur rappeler sous des formes plus ou moins radicales. C'est pourquoi, mettre la science au cœur de l'espace public modifie profondément les représentations que nous avons de l'autorité, de la légitimité dans une démocratie à la fois plus contrainte et plus large.

C'est au biographe de Pierre Mendès France, Eric Roussel, que revient le soin de rappeler qu'il y a un « style » propre à cet homme politique, un souci constant de pédagogie et d'explication. Ces qualités étayent et prolongent une confiance dans le pouvoir de la raison, qui l'inscrit manifestement dans la tradition des Lumières. En même temps, il a pleinement conscience des conditions de l'information de son époque et du rôle des médias. Le modèle américain de Franklin D. Roosevelt l'inspire sans doute dans sa volonté de s'adresser au « grand public » par ses fameuses causeries au coin du feu retransmises à la radio. Innovation qui n'est pas allée sans malentendu puisque des parlementaires lui reprocheront de vouloir déborder les scènes délibératives habituelles, alors qu'il ne faisait qu'en révéler l'étroitesse. Même volonté de s'exprimer directement à des scientifiques cette fois lorsqu'il s'adresse à eux dans sa revue *Les Cahiers de la République* pour leur expliquer ses objectifs politiques.

Notre époque a sans doute beaucoup raffiné les manières de communiquer sur l'action publique et expérimenté de nouvelles façons de transmettre les connaissances scientifiques. Au-delà de la simple communication, on assiste aujourd'hui à une revendication nouvelle, que la formule « démocratie technique » recouvre plus ou moins, d'une rencontre, ou d'une « nouvelle synergie » entre science et citoyenneté. L'exercice de la citoyenneté passe ici par la revendication d'une participation plus organisée et circonstanciée aux décisions techno-scientifiques qui affectent concrètement le devenir des individus et des sociétés. On peut même évoquer la naissance d'une sorte d'ingénierie de la démocratie participative et délibérative qui témoigne de la volonté de fonder un nouveau contrat social entre science et société. Ce contrat social situe ses enjeux non seulement dans l'information ou dans la nécessaire *accountability*

19. Wagner, 1996, p. 13.

des décisions publiques nationales ou locales, mais depuis, le Sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992, il cherche à s'établir à l'échelle mondiale. La question revêt un intérêt stratégique pour l'avenir de la démocratie dans la mesure où il s'agit à la fois de conserver les structures fondamentales de la modernité – un régime politique démocratique, une économie de marché et la « science comme quête illimitée de la vérité » en essayant d'échapper aux dérives « disciplinaires » potentielles de ces institutions elles-mêmes¹⁹.

C'est à cette question du citoyen profane mobilisé dans un cadre politique structuré par des règles « locales » mais pour des causes à dimension internationale que s'attache Virginie Tournay. La « fin de cycle » évoquée dans cet ouvrage est aussi la fin de la croyance selon laquelle les institutions d'État seules, en raison du fait qu'elles étaient peuplées de « savants et d'experts », pouvaient conduire aux bonnes décisions sans l'aide d'une médiation. Cet interventionnisme « savant » qui était optimiste et, en même temps, sans doute naïf ne peut être subitement remplacé ni par le règne des vrais savants, ni par un nouveau régime des citoyens décideurs. Prenant appui sur différentes manières d'intégrer ce citoyen profane dans le réseau que structurent des scientifiques, des experts, des responsables politico-administratifs autour de la biologie moléculaire, elle pointe ce que cette « forte exigence de démocratie technique » entraîne comme conséquences. La récente prolifération des « forums hybrides » en est la plus visible. Dans sa contribution, Denis Vernant se livre à une analyse inquiète, qui est aussi le témoignage d'un certain recul à l'égard des pratiques techno-scientifiques actuelles. Il pointe notamment le danger d'une intrication contrôlée des médias, des politiques et des experts du monde scientifique.

Soumettre la science à un contrôle démocratique, peser les implications éthiques, économiques et politiques de toute grande décision scientifique est, selon Philip Kitcher²⁰, le seul programme possible pour éviter à la fois les dérives scientistes et l'irrationalisme qui menacent en permanence. C'est faire le choix d'une démocratie « éclairée », c'était celui de Pierre Mendès France ; c'est toujours aujourd'hui le choix le plus difficile.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARONOWITZ Stanley, *Science as Power*, University of Minnesota Press, 1988.
 BERNAL John Desmond, *The Social Function of Science*, Londres, Routledge.
 BROOKS Harvey, *The Government of Science*, Cambridge, MIT Press, 1968.
 BUSH Vannevar, *Science, The Endless Frontier*, Rapport au Président, Washington, 1945,
<http://www.nsf.gov/od/lpa/nsf50/vbush1945.htm>
 COMTE Auguste, *Cours de philosophie positive*, vol. 6, Paris, Baillière et fils, 1864.
 GAUCHET Marcel, *Un monde désenchanté ?*, Éditions de l'Atelier, 2004.

20. Kitcher, 2001.

- GEMZELL Carl-Axel, « The Social Function of Science and the Foundations of the Welfare State in Britain », *Science Studies*, vol. 1, 1990, p. 67-71.
- GROSS Paul R., LEWITT Norman, *Higher Superstition : The Academic Left and its Quarrel With Science*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1994.
- HABERMAS Jürgen, *La Technique et la science comme idéologie*, Paris, Denoël, 1973.
- JACQ François, « Aux sources de la politique des sciences : mythe ou réalités, (1945-1970) ? », *Revue pour l'histoire du CNRS*, 2002, mai. <http://histoire-cnrs.revues.org/document3611.html>
- KITCHER Philip, *Science, Truth, and Democracy*, New York-Oxford, Oxford University Press, 2001.
- KOERTGE Noretta (dir.), *A House Built on Sand, Exposing post-modernists Myths on Science*, Oxford, Oxford University Press, 1998.
- MAZUIR Françoise, « Le processus de rationalisation chez Max Weber », *Sociétés*, n° 86, 2004/4, p. 119-124.
- MENDÈS FRANCE Pierre [préface de Georges Bonnet], *L'Œuvre financière du gouvernement Poincaré*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1928.
- PATRIAT Claude, *La Culture un besoin d'État ?*, Paris, Hachette Littérature, 1998.
- PICARD Jean-François, « La création du CNRS », *Revue pour l'histoire du CNRS*, n° 1, 1999, p. 1-39. <http://histoire-cnrs.revues.org/485>
- POLANYI Michael, « The Republic of Science », *Minerva*, vol. 1, n° 1, 1962, p. 54-73.
- PROST Antoine, *Histoire générale de l'éducation et de l'enseignement en France, depuis 1930*, tome 4, Paris, Perrin, 2004.
- RUMPALA Yannick, « Expertise économique et gestion publique des problèmes environnementaux : mobilisation et utilisation d'un savoir particulier dans un champ de l'univers politico-administratif français », *L'Année de la régulation*, n° 8, 2004-2005, p. 77-107.
- WAGNER Peter, *Liberté et discipline, Les deux crises de la modernité*, Paris, Métailié, 1996.